

Power Corporation annonce ses résultats financiers du deuxième trimestre de 2024

Les lecteurs sont priés de se reporter aux sections intitulées Mesures financières non conformes aux normes IFRS et Déclarations prospectives, qui figurent plus loin dans le présent communiqué. Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Montréal (Québec), le 8 août 2024 – Power Corporation du Canada (Power Corporation ou la Société) (TSX : POW; POW.PR.E) a annoncé aujourd'hui ses résultats pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024.

Power Corporation

Résultats consolidés pour la période close le 30 juin 2024

FAITS SAILLANTS

POWER CORPORATION

- Le bénéfice net lié aux activités poursuivies^[1] pour le deuxième trimestre de 2024 s'est chiffré à 730 M\$, ou 1,12 \$ par action^[2], comparativement à 550 M\$, ou 0,82 \$ par action, au deuxième trimestre de 2023. Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies^{[1][3][4]} s'est chiffré à 761 M\$, ou 1,17 \$ par action, comparativement à 842 M\$, ou 1,26 \$ par action, au deuxième trimestre de 2023.
- Au 30 juin 2024, la valeur de l'actif net ajustée par action^[3] se chiffrait à 50,48 \$, comparativement à 53,53 \$ au 31 décembre 2023. Au 30 juin 2024, la valeur comptable par action^[5] de la Société se chiffrait à 33,53 \$, comparativement à 32,49 \$ au 31 décembre 2023.
- En 2024, la Société a racheté aux fins d'annulation 4,9 millions d'actions comportant des droits de vote limités, pour un montant total de 189 M\$ au 30 juin 2024.
- L'apport au bénéfice net lié aux activités poursuivies provenant des sociétés en exploitation cotées en bourse s'est chiffré à 827 M\$ au deuxième trimestre, comparativement à 545 M\$ au deuxième trimestre de 2023. L'apport au bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies provenant des sociétés en exploitation cotées en bourse s'est chiffré à 853 M\$ au deuxième trimestre, comparativement à 840 M\$ au deuxième trimestre de 2023.

GREAT-WEST LIFE CO INC. (LIFECO)

- Le bénéfice net lié aux activités poursuivies du deuxième trimestre s'est chiffré à 1 005 M\$, comparativement à 569 M\$ au deuxième trimestre de 2023. Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies^[6] record de 1 038 M\$, comparativement à 920 M\$ au deuxième trimestre de 2023.
- Le bénéfice net et le bénéfice net ajusté ont dépassé la barre du 1 G\$, reflétant la solide croissance dans tous les secteurs de Lifeco. Ayant annoncé une croissance à deux chiffres de son bénéfice, l'exploitation américaine est en voie de devenir le plus important secteur de Lifeco.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC. (IGM OU LA FINANCIÈRE IGM)

- Le bénéfice net du deuxième trimestre s'est chiffré à 216,2 M\$, comparativement à 138,2 M\$ au deuxième trimestre de 2023. Le bénéfice net ajusté^[3] s'est chiffré à 220,4 M\$, comparativement à 211,4 M\$ au deuxième trimestre de 2023.
- L'actif géré et l'actif sous services-conseils, y compris les investissements stratégiques^[5], totalisaient 431,7 G\$ au 30 juin 2024, comparativement à 422,8 G\$ au 31 mars 2024 et à 376,1 G\$ au 30 juin 2023.

GROUPE BRUXELLES LAMBERT (GBL)

- GBL a déclaré une valeur de l'actif net^[5] de 15,8 G€, ou 113,90 € par action, au 30 juin 2024, comparativement à 16,7 G€, ou 113,64 € par action, au 31 décembre 2023.
- En 2024, GBL a complété des rachats d'actions pour un montant total de 103 M€ au 30 juin 2024 et a annulé 8,3 millions de ses actions propres.
- GBL propose un dividende record de 5,00 € par action^[7], soit une augmentation de plus de 80 %, qui inclut un dividende exceptionnel, financé grâce à son bénéfice en trésorerie et au montant net de 630 M€ au titre des gains en capital réalisés en 2024 à la suite de la réduction de sa participation dans adidas.

[1] Attribuable aux détenteurs d'actions participantes.

[2] Tous les montants par action se rapportent aux actions participantes de la Société.

[3] Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies, le bénéfice net ajusté présenté par IGM et la valeur de l'actif net ajustée sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies par action et la valeur de l'actif net ajustée par action sont des ratios financiers non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[4] Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, la Société a modifié la définition du bénéfice net ajusté. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué. Les données des périodes comparatives ont été retraitées pour tenir compte de cette modification.

[5] Se reporter à la section Autres mesures, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[6] Défini par Lifeco comme le « bénéfice fondamental », une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[7] Payable au cours de l'exercice 2025 pour l'exercice 2024, sous réserve de l'approbation lors de l'assemblée générale des actionnaires de GBL qui se tiendra en mai 2025.



SAGARD HOLDINGS INC. (SAGARD) ET CAPITAUX DURABLES POWER INC. (POWER SUSTAINABLE)

- Sagard et Power Sustainable, les plateformes de placements dans des actifs alternatifs, ont mobilisé de nouveaux engagements de plus de 1 G\$^[8] en 2024, incluant :
 - ♦ la clôture finale de Sagard Senior Lending Partners par Sagard, qui a permis de mobiliser des engagements de 163 M\$ US, portant le montant total des engagements en capital à 501 M\$ US;
 - ♦ la clôture de Portage Capital Solutions par Sagard, qui a permis de mobiliser des engagements additionnels de 95 M\$ US;
 - ♦ la mobilisation d'engagements additionnels de 280 M\$ US par Performance Equity Management, une filiale de Sagard, dans l'ensemble de ses stratégies;
 - ♦ la clôture finale de Power Sustainable Lios par Power Sustainable, qui a permis de mobiliser des engagements de 51 M\$, portant le montant total des engagements en capital à 285 M\$;
 - ♦ la mobilisation d'engagements additionnels de 120 M\$ US par la stratégie Power Sustainable Crédit lié aux infrastructures, par l'entremise d'un compte à gestion distincte.
- En juin 2024, Sagard a annoncé qu'elle procéderait au lancement^[9] du Fonds de crédit privé Sagard, un fonds d'investissement permanent en crédit conçu pour les investisseurs accrédités, tirant ainsi parti de ses capacités de montage de prêts.

[8] Comprend les engagements de la Société, des entreprises associées et de tiers.

[9] Le lancement devrait officiellement être effectué en partenariat avec iCapital Network Capital Ltd.



Deuxième trimestre

Le bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions participantes s'est chiffré à 730 M\$, ou 1,12 \$ par action, comparativement à 550 M\$, ou 0,82 \$ par action, en 2023.

Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions participantes^[1] s'est chiffré à 761 M\$, ou 1,17 \$ par action, comparativement à 842 M\$, ou 1,26 \$ par action, en 2023.

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes s'est chiffré à 730 M\$, ou 1,12 \$ par action, comparativement à 501 M\$, ou 0,75 \$ par action, en 2023.

Apport au bénéfice lié aux activités poursuivies de Power Corporation

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Bénéfice net ajusté		Bénéfice net	
	2024	2023	2024	2023
Lifeco ^[2]	708	628	686	388
IGM ^[2]	137	132	135	86
GBL ^[2]	21	90	21	90
Incidence de la consolidation ^[3]	(13)	(10)	(15)	(19)
Sociétés en exploitation cotées en bourse	853	840	827	545
Sagard et Power Sustainable ^[4]	–	–	(5)	3
Autres placements et entreprises autonomes	14	110	14	110
	867	950	836	658
Activités propres et autres ^[5]	(106)	(108)	(106)	(108)
	761	842	730	550
Par action participante	1,17	1,26	1,12	0,82
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	649,4	665,8	649,4	665,8

Sociétés en exploitation cotées en bourse : L'apport au bénéfice net lié aux activités poursuivies s'est chiffré à 827 M\$, et l'apport au bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies s'est chiffré à 853 M\$, soit des augmentations respectives de 51,7 % et de 1,5 % par rapport au deuxième trimestre de 2023.

Lifeco : L'apport au bénéfice net et l'apport au bénéfice net ajusté ont respectivement augmenté de 76,8 % et de 12,7 %.

IGM : L'apport au bénéfice net et l'apport au bénéfice net ajusté ont respectivement augmenté de 57,0 % et de 3,8 %.

GBL : L'apport au bénéfice net s'est chiffré à 21 M\$ au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 90 M\$ en 2023.

Sagard et Power Sustainable : L'apport de Sagard au bénéfice net et au bénéfice net ajusté a représenté un montant positif de 27 M\$, principalement attribuable aux variations de la juste valeur au sein du portefeuille d'actions de sociétés fermées. L'apport de Power Sustainable au bénéfice net et l'apport au bénéfice net ajusté ont représenté des montants négatifs respectifs de 32 M\$ et de 27 M\$.

Les ajustements du deuxième trimestre de 2024, exclus du bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies, ont représenté une incidence défavorable nette de 31 M\$, ou 0,05 \$ par action, sur le bénéfice et se rapportaient principalement à la quote-part revenant à la Société des ajustements de Lifeco. Au deuxième trimestre de 2023, les ajustements représentaient une incidence défavorable nette de 292 M\$, ou 0,44 \$ par action, sur le bénéfice et se rapportaient principalement à la quote-part revenant à la Société des ajustements de Lifeco et d'IGM.

[1] Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[2] Apport fondé sur le bénéfice présenté par Lifeco, IGM et GBL.

[3] Pour obtenir davantage d'information, se reporter au tableau détaillé à la section Apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté du plus récent rapport de gestion de la Société.

[4] Comprend le bénéfice (la perte) provenant des plateformes de placements dans des actifs alternatifs, y compris les filiales contrôlées et consolidées.

[5] Comprend les charges d'exploitation et autres charges, les dividendes sur les actions non participantes de la Société et les activités propres de la Corporation Financière Power (Financière Power). Se reporter au Sommaire des résultats ci-après.



Semestre

Le bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions participantes s'est chiffré à 1 488 M\$, ou 2,29 \$ par action, comparativement à 876 M\$, ou 1,31 \$ par action, en 2023.

Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions participantes^[1] s'est chiffré à 1 464 M\$, ou 2,25 \$ par action, comparativement à 1 430 M\$, ou 2,14 \$ par action, en 2023.

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes s'est chiffré à 1 439 M\$, ou 2,21 \$ par action, comparativement à 814 M\$, ou 1,22 \$ par action, en 2023.

Apport au bénéfice lié aux activités poursuivies de Power Corporation

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Bénéfice net ajusté		Bénéfice net	
	2024	2023	2024	2023
Lifeco ^[2]	1 374	1 189	1 388	805
IGM ^[2]	277	260	274	323
GBL ^[2]	75	109	75	109
Incidence de la consolidation ^[3]	(28)	(7)	(33)	(144)
Sociétés en exploitation cotées en bourse	1 698	1 551	1 704	1 093
Sagard et Power Sustainable ^[4]	(28)	(43)	(10)	(85)
ChinaAMC ^[5]	–	2	–	(52)
Autres placements et entreprises autonomes	5	126	5	126
	1 675	1 636	1 699	1 082
Activités propres et autres ^[6]	(211)	(206)	(211)	(206)
	1 464	1 430	1 488	876
Par action participante	2,25	2,14	2,29	1,31
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	650,0	666,3	650,0	666,3

[1] Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[2] Apport fondé sur le bénéfice présenté par Lifeco, IGM et GBL.

[3] Pour obtenir davantage d'information, se reporter au tableau détaillé à la section Apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté du plus récent rapport de gestion de la Société.

[4] Comprend le bénéfice (la perte) provenant des plateformes de placements dans des actifs alternatifs, y compris les filiales contrôlées et consolidées.

[5] China Asset Management Co., Ltd. (ChinaAMC).

[6] Comprend les charges d'exploitation et autres charges, les dividendes sur les actions non participantes de la Société et les activités propres de la Financière Power. Se reporter au Sommaire des résultats ci-après.



Great-West Lifeco, la Financière IGM et Groupe Bruxelles Lambert

Résultats pour le trimestre clos le 30 juin 2024

L'information ci-dessous est tirée des rapports de gestion du deuxième trimestre de Lifeco et d'IGM, tels qu'elles les ont respectivement préparés et publiés conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et dont il est également possible d'obtenir des exemplaires directement sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) ou sur leurs sites Web, au www.greatwestlifeco.com et au www.igmfinancial.com. L'information ci-dessous portant sur GBL est tirée de l'information publiée par GBL dans son rapport semestriel au 30 juin 2024. Pour obtenir plus d'information sur les résultats de GBL, consulter son site Web, au www.gbl.com.

GREAT-WEST LIFECO INC.

Deuxième trimestre

Le bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 1 005 M\$, ou 1,08 \$ par action, comparativement à 569 M\$, ou 0,61 \$ par action, en 2023.

Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies^[1] attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 1 038 M\$, ou 1,11 \$ par action, comparativement à 920 M\$, ou 0,99 \$ par action, en 2023.

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 1 005 M\$, ou 1,08 \$ par action, comparativement à 498 M\$, ou 0,53 \$ par action, en 2023.

Les ajustements du deuxième trimestre de 2024, exclus du bénéfice net ajusté, ont représenté une incidence défavorable nette de 33 M\$, comparativement à une incidence défavorable nette de 351 M\$ en 2023. Les ajustements de Lifeco comprennent ce qui suit :

- l'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée liées aux acquisitions de 37 M\$;
- une incidence défavorable sur le bénéfice au titre des modifications aux lois fiscales de 34 M\$^[2];
- une incidence défavorable sur le bénéfice se rapportant aux incidences de la transformation des activités de 29 M\$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les éléments suivants :

- l'expérience sur le marché par rapport aux attentes, représentant un montant positif de 28 M\$;
- la révision des hypothèses et les mesures prises par la direction, représentant un montant positif de 39 M\$.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC.

Deuxième trimestre

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 216,2 M\$, ou 0,91 \$ par action, comparativement à 138,2 M\$, ou 0,58 \$ par action, en 2023.

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 220,4 M\$, ou 0,93 \$ par action, comparativement à 211,4 M\$, ou 0,89 \$ par action, en 2023.

Au 30 juin 2024, l'actif géré et l'actif sous services-conseils^{[3][4]} totalisaient 252,4 G\$, soit un montant comparable à celui au 31 mars 2024 et une hausse de 7,6 % par rapport au deuxième trimestre de 2023.

GROUPE BRUXELLES LAMBERT

Deuxième trimestre

GBL a déclaré un bénéfice net de 85 M€, comparativement à un bénéfice net de 373 M€ en 2023.

Au 30 juin 2024, GBL a déclaré une valeur de l'actif net^[3] de 15 764 M€, ou 113,90 € par action, comparativement à 16 671 M€, ou 113,64 € par action, au 31 décembre 2023.

[1] Défini par Lifeco comme le « bénéfice fondamental ». Pour obtenir davantage d'information, se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[2] Le bénéfice net ajusté pour le semestre clos le 30 juin 2024 comprend l'incidence défavorable de 66 M\$ découlant principalement de l'adoption, le 20 juin 2024, de la Loi sur l'impôt minimum mondial (Loi sur l'IMM) au Canada, laquelle s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2024. L'incidence défavorable tient compte d'un ajustement rétroactif de 34 M\$ se rapportant au premier trimestre de 2024. Le bénéfice net ajusté a été présenté sur une base pro forma, reflétant l'incidence de 34 M\$ sur le bénéfice net ajusté, comme si la loi avait été adoptée au premier trimestre de 2024. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[3] Se reporter à la section Autres mesures, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[4] Les informations comparatives présentées excluent l'actif géré et l'actif sous services-conseils d'Investment Planning Counsel Inc. (IPC), qu'IGM a présentée en tant qu'activités abandonnées.



Sagard et Power Sustainable

Résultats pour le trimestre clos le 30 juin 2024

Sagard et Power Sustainable comprennent les résultats des plateformes de placements dans des actifs alternatifs de la Société, lesquels incluent les produits tirés des activités de gestion d'actifs et des activités d'investissement. Les activités de gestion d'actifs comprennent le bénéfice tiré des honoraires (une mesure financière non conforme aux normes IFRS; se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué), lequel correspond aux honoraires de gestion, moins les charges liées aux plateformes de placement. Les activités de gestion d'actifs comprennent également l'intéressement aux plus-values et les produits tirés des autres activités de gestion. Les activités d'investissement comprennent quant à elles les produits tirés du capital investi par la Société (capital exclusif) dans les fonds d'investissement gérés par chaque plateforme et la quote-part du bénéfice (de la perte) des filiales contrôlées et consolidées détenues au sein des plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Pour obtenir davantage d'information, se reporter au tableau qui figure plus loin dans le présent communiqué.

Deuxième trimestre

La perte nette des plateformes de placements dans des actifs alternatifs s'est chiffrée à 5 M\$, comparativement à un bénéfice net de 3 M\$ en 2023. La perte nette ajustée des plateformes de placements dans des actifs alternatifs était d'un montant nul, soit le même montant qu'en 2023.

La perte nette ajustée inclut :

- un apport positif de 27 M\$ de Sagard, comprenant un apport positif de 1 M\$ des activités de gestion d'actifs et un apport positif de 26 M\$ des activités d'investissement, principalement attribuable aux variations de la juste valeur au sein du portefeuille d'actions de sociétés fermées;
- un apport négatif de 27 M\$ de Power Sustainable, comprenant un apport négatif de 18 M\$ des activités de gestion d'actifs et un apport négatif de 9 M\$ des activités d'investissement. Les ajustements du deuxième trimestre de 2024, exclus du bénéfice net ajusté, ont représenté une incidence défavorable nette de 5 M\$, comparativement à une incidence favorable nette de 3 M\$ en 2023. Les ajustements de Power Sustainable comprennent principalement une réévaluation des passifs au titre des participations ne donnant pas le contrôle^[1] au sein du Partenariat Power Sustainable en infrastructure énergétique (PPSIE).

Sommaire de l'actif géré^[2] (incluant les engagements non capitalisés) :

(en milliards de dollars)	30 juin 2024	30 juin 2023
Sagard ^[3]	33,6	18,5
Power Sustainable	3,9	3,3
Total	37,5	21,8
Pourcentage de l'actif géré de tiers et d'entreprises associées	93 %	87 %

Autres placements et entreprises autonomes

Résultats pour le trimestre clos le 30 juin 2024

Les autres placements et entreprises autonomes comprennent les placements détenus par la Société dans des fonds d'investissement, ainsi que la quote-part revenant à la Société du bénéfice (de la perte) de La Compagnie Électrique Lion (Lion), de LMPG inc. (LMPG) et de Peak Achievement Athletics Inc. (Peak).

Deuxième trimestre

Le bénéfice net des autres placements et entreprises autonomes s'est chiffré à 14 M\$, comparativement à 110 M\$ en 2023.

ENTREPRISES AUTONOMES

La perte nette des entreprises autonomes s'est chiffrée à 5 M\$, comparativement à un bénéfice net de 8 M\$ en 2023. La perte nette au deuxième trimestre de 2024 comprend la quote-part revenant à la Société des pertes de Lion et de LMPG, ainsi qu'une charge pour perte de valeur sans effet sur la trésorerie de 36 M\$ après impôt (42 M\$ avant impôt) au titre de la participation de la Société dans Lion, reflétant une baisse de la valeur de marché au 30 juin 2024. L'apport négatif de Lion et de LMPG a été partiellement contrebalancé par l'apport positif de 56 M\$ de Peak, principalement attribuable au profit à la cession de sa participation minoritaire dans Rawlings Sporting Goods Company Inc.

Au 30 juin 2024, la juste valeur des entreprises autonomes s'élevait à 0,8 G\$, soit le même montant qu'au 30 juin 2023.

[1] La Société contrôle et consolide les activités de PPSIE selon la méthode du coût historique. Toutefois, les participations à titre de commanditaires détenues par des tiers comportent des clauses de rachat. Elles sont classées en tant que passifs financiers et sont réévaluées à leur valeur de rachat. Au 30 juin 2024, la valeur de l'actif net^[2] de PPSIE se chiffrait à 1 472 M\$, comparativement à 1 342 M\$ au 31 décembre 2023.

[2] Se reporter à la section Autres mesures, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[3] Inclut la participation dans WealtheSimple Financial Corp. (WealtheSimple) évaluée à 1,5 G\$ au 30 juin 2024 (0,9 G\$ au 30 juin 2023) et exclut l'actif géré des activités de gestion de patrimoine de Sagard. Au premier trimestre de 2024, Sagard a fait l'acquisition d'une participation donnant le contrôle dans Performance Equity Management, LLC, représentant un actif géré de 12,3 G\$ au 30 juin 2024.



Valeur de l'actif net ajustée et fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes

Au 30 juin 2024

Valeur de l'actif net ajustée

La valeur de l'actif net ajustée est présentée pour Power Corporation et correspond à l'estimation, par la direction, de la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de la Société. Le calcul de la valeur de l'actif net ajustée correspond à la juste valeur des actifs de Power Corporation et de la Financière Power à titre de société de portefeuille sur une base combinée (la valeur de l'actif brut), moins leurs dettes nettes et leurs actions privilégiées. Pour une description et un rapprochement, se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

Au 30 juin 2024, la valeur de l'actif net ajustée par action de la Société se chiffrait à 50,48 \$, comparativement à 53,53 \$ au 31 décembre 2023, soit une diminution de 5,7 %.

	(en millions de dollars, sauf les montants par action)	30 juin 2024	31 décembre 2023	Variation (%)
Sociétés en exploitation cotées en bourse	Lifeco	25 361	27 871	(9)
	IGM	5 587	5 179	8
	GBL	2 150	2 295	(6)
		33 098	35 345	(6)
Plateformes de placements dans des actifs alternatifs	Sagard ^[1]	1 569	1 327	18
	Power Sustainable ^{[1][2]}	984	1 499	(34)
		2 553	2 826	(10)
Autres	Entreprises autonomes ^[3]	813	800	2
	Autres actifs et placements ^[2]	406	391	4
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 540	1 218	26
		2 759	2 409	15
Valeur de l'actif brut		38 410	40 580	(5)
Passif et actions privilégiées		(5 664)	(5 663)	–
Valeur de l'actif net ajustée		32 746	34 917	(6)
Actions en circulation (en millions)		648,7	652,2	
Valeur de l'actif net ajustée par action		50,48	53,53	(6)

[1] Comprend les sociétés de gestion ainsi que la juste valeur du capital exclusif investi dans les actifs gérés au sein des plateformes. La société de gestion de Sagard est présentée à sa juste valeur. La société de gestion de Power Sustainable est présentée à sa valeur comptable.

[2] À la fin de mars 2024, Power Sustainable a pris la décision stratégique de réduire les activités de la stratégie d'actions de sociétés ouvertes de Power Sustainable China. Les placements restants de la Société sont inclus dans les autres actifs et placements.

[3] Comprend Lion, LMPG et Peak.

Participation de Power Corporation dans les sociétés en exploitation cotées en bourse

	Participation ^[1] (%)	Actions détenues ^[1] (en millions)	Prix de l'action	
			30 juin 2024	31 décembre 2023
Lifeco	68,1	635,5	39,91 \$	43,86 \$
IGM	62,5	147,9	37,77 \$	35,01 \$
GBL ^[2]	16,5	22,8	66,65 €	71,22 €

[1] Au 30 juin 2024.

[2] Détenue par l'entremise de Parjointco SA (Parjointco), une entreprise contrôlée conjointement (50 %).



Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes

La valeur comptable par action participante représente les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de Power Corporation, divisés par le nombre d'actions participantes en circulation à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le calcul des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes correspond à l'actif total de Power Corporation et de la Financière Power à titre de société de portefeuille, sur une base combinée, incluant les participations dans les filiales présentées selon la méthode de la mise en équivalence, moins leurs dettes nettes et leurs actions privilégiées.

Au 30 juin 2024, la valeur comptable par action participante de la Société se chiffrait à 33,53 \$, comparativement à 32,49 \$ au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 3,2 %.

	(en millions de dollars, sauf les montants par action)	30 juin 2024	31 décembre 2023	Variation (%)
Sociétés en exploitation cotées en bourse				
Lifeco		15 996	15 326	4
IGM		3 849	3 702	4
GBL		3 572	3 717	(4)
		23 417	22 745	3
Plateformes de placements dans des actifs alternatifs				
Sagard		912	829	10
Power Sustainable ^[1]		530	1 032	(49)
		1 442	1 861	(23)
Autres				
Entreprises autonomes ^[2]		608	641	(5)
Autres actifs et placements ^[1]		406	391	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 540	1 218	26
		2 554	2 250	14
Total de l'actif		27 413	26 856	2
Passif et actions privilégiées		(5 664)	(5 663)	–
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes		21 749	21 193	3
Actions en circulation (en millions)		648,7	652,2	
Valeur comptable par action participante		33,53	32,49	3

[1] À la fin de mars 2024, Power Sustainable a pris la décision stratégique de réduire les activités de la stratégie d'actions de sociétés ouvertes de Power Sustainable China. Les placements restants de la Société sont inclus dans les autres actifs et placements.

[2] Comprend Lion, LMPG et Peak.



Dividende sur les actions participantes de Power Corporation

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 56,25 ¢ par action sur les actions privilégiées participantes et sur les actions comportant des droits de vote limités de la Société, payable le 1^{er} novembre 2024 aux actionnaires inscrits le 27 septembre 2024.

Dividendes sur les actions privilégiées non participantes de Power Corporation

Le conseil d'administration a également déclaré des dividendes trimestriels sur les actions privilégiées de la Société, payables le 15 octobre 2024 aux actionnaires inscrits le 24 septembre 2024.

Série	Symbole boursier	Montant	Série	Symbole boursier	Montant
Série A	POW.PR.A	35 ¢	Série D	POW.PR.D	31,25 ¢
Série B	POW.PR.B	33,4375 ¢	Série G	POW.PR.G	35 ¢
Série C	POW.PR.C	36,25 ¢			

Renseignements à l'intention des investisseurs

Accès aux documents sur les résultats trimestriels :

Le communiqué et le rapport aux actionnaires portant sur les résultats du deuxième trimestre sont accessibles sur le site Web de Power Corporation, au : www.powercorporation.com/fr/investisseurs

Relations avec les investisseurs :

514-286-7400
relations.investisseurs@powercorp.com

Conférence téléphonique sur les résultats trimestriels :

Power Corporation tiendra une conférence téléphonique et webdiffusion audio en direct sur les résultats le vendredi 9 août 2024, à 8 h 30 (heure de l'Est). Une période de questions et réponses à l'intention des analystes suivra la présentation. Les actionnaires, les investisseurs et les autres parties prenantes sont invités à participer en mode écoute seulement.

La webdiffusion audio ainsi que les documents relatifs à la présentation seront disponibles au www.powercorporation.com/fr/investisseurs/evenements-et-presentations/.

Pour participer par téléphone, veuillez composer le 1-844-763-8274, sans frais en Amérique du Nord, ou le 1-647-484-8814 pour les appels provenant de l'international.

Une rediffusion de la conférence téléphonique sera disponible à partir de 11 h 30 (heure de l'Est) le 9 août 2024 et jusqu'au 11 novembre 2024 en composant le 1-855-669-9658, sans frais en Amérique du Nord, ou le 1-604-674-8052 pour les appels provenant de l'international, suivi du code d'accès 0828#.

Une version archivée de la webdiffusion sera également disponible sur le site Web de Power Corporation.

À propos de Power Corporation

Power Corporation est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site www.powercorporation.com.

Au 30 juin 2024, Power Corporation détenait les intérêts économiques suivants :

100 % - Financière Power	www.powerfinancial.com
68,1 % Great-West Lifeco (TSX : GWO)	www.greatwestlifeco.com
62,5 % Financière IGM (TSX : IGM)	www.igmfinancial.com
16,5 % GBL ^[1] (Euronext : GBLB)	www.gbl.com
55,1 % Wealthsimple ^[2]	www.wealthsimple.com
Plateformes de placement	
Sagard ^[3]	www.sagard.com
Power Sustainable ^[4]	www.powersustainable.com

[1] Détenue par l'entremise de Parjointco, une entreprise contrôlée conjointement (50 %).

[2] Participation non diluée détenue par Portag3 Ventures Limited Partnership (Portage Ventures I), la Financière Power et IGM, représentant une participation entièrement diluée de 43,6 %.

[3] La Société détient une participation de 52,0 % dans Sagard Holdings Management Inc.

[4] La Société détient une participation de 74,7 % dans Power Sustainable Manager Inc.



Sommaire des résultats

Apport au bénéfice net ajusté et au bénéfice net

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies^[1]				
Lifeco ^{[2][3]}	708	628	1 374	1 189
IGM ^[3]	137	132	277	260
GBL ^[3]	21	90	75	109
Incidence de la consolidation ^[4]	(13)	(10)	(28)	(7)
	853	840	1 698	1 551
Sagard et Power Sustainable	–	–	(28)	(43)
ChinaAMC ^[5]	–	–	–	2
Autres placements et entreprises autonomes	14	110	5	126
Charges d'exploitation et autres charges des activités propres	(58)	(60)	(115)	(111)
Dividendes sur les actions non participantes et les actions privilégiées perpétuelles	(48)	(48)	(96)	(95)
Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies^{[2][6]}	761	842	1 464	1 430
Ajustements ^{[2][7]}	(31)	(292)	24	(554)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies^[6]				
Lifeco ^[3]	686	388	1 388	805
IGM ^[3]	135	86	274	323
GBL ^[3]	21	90	75	109
Incidence de la consolidation ^[4]	(15)	(19)	(33)	(144)
	827	545	1 704	1 093
Sagard et Power Sustainable	(5)	3	(10)	(85)
ChinaAMC ^[5]	–	–	–	(52)
Autres placements et entreprises autonomes	14	110	5	126
Charges d'exploitation et autres charges des activités propres	(58)	(60)	(115)	(111)
Dividendes sur les actions non participantes et les actions privilégiées perpétuelles	(48)	(48)	(96)	(95)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies^[6]	730	550	1 488	876
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées – Putnam ^[8]	–	(49)	(49)	(62)
Bénéfice net^[6]	730	501	1 439	814
Bénéfice par action – de base^[6]				
Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies	1,17	1,26	2,25	2,14
Ajustements	(0,05)	(0,44)	0,04	(0,83)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	1,12	0,82	2,29	1,31
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées – Putnam	–	(0,07)	(0,08)	(0,09)
Bénéfice net	1,12	0,75	2,21	1,22

[1] Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, la Société a modifié la définition du bénéfice net ajusté. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué. Les données des périodes comparatives ont été retraitées pour tenir compte de cette modification. Pour obtenir un rapprochement du bénéfice net ajusté, une mesure non conforme aux normes IFRS, de Lifeco et d'IGM, ainsi que de Sagard et Power Sustainable, et de leur bénéfice net, se reporter aux sections Mesures financières non conformes aux normes IFRS et Sagard et Power Sustainable ci-après.

[2] La Loi sur l'IMM a été adoptée au Canada le 20 juin 2024 et s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2024. Par conséquent, les résultats comparatifs pour le bénéfice net ajusté et les ajustements du premier trimestre de 2024 sont présentés sur une base pro forma, comme si la loi avait été adoptée au premier trimestre de 2024. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[3] Apport fondé sur le bénéfice présenté par Lifeco, IGM et GBL.

[4] Pour obtenir davantage d'information, se reporter au tableau détaillé à la section Apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté du plus récent rapport de gestion de la Société.

[5] Le 12 janvier 2023, la Société et IGM ont complété une transaction dans le cadre de laquelle la participation dans ChinaAMC a été combinée au sein d'IGM. La Société a vendu sa participation de 13,9 % dans ChinaAMC à IGM.

[6] Attribuable aux détenteurs d'actions participantes.

[7] Se reporter au tableau détaillé des ajustements à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS ci-après.

[8] Putnam U.S. Holdings I, LLC (Putnam).



Sagard et Power Sustainable

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice net (perte nette) ajusté				
Activités de gestion d'actifs ^[1]				
Sagard ^[2]	1	(13)	–	(23)
Power Sustainable	(18)	(9)	(32)	(21)
Activités d'investissement (capital exclusif)				
Sagard ^[3]	26	18	32	17
Power Sustainable				
Actions de sociétés ouvertes en Chine	–	1	(2)	(1)
Infrastructure énergétique ^[4]	(9)	3	(26)	(15)
Bénéfice net (perte nette) ajusté	–	–	(28)	(43)
Ajustements ^[5]	(5)	3	18	(42)
Bénéfice net (perte nette)	(5)	3	(10)	(85)

[1] Comprend les honoraires de gestion facturés par les plateformes de placement sur le capital exclusif. Les honoraires de gestion versés par la Société sont déduits des produits tirés des activités d'investissement.

[2] Au cours du deuxième trimestre de 2024, Sagard a comptabilisé des honoraires de gestion rétroactifs de 4 M\$ se rapportant aux nouveaux engagements en capital effectués dans le cadre de la clôture des activités de mobilisation de capitaux de Portage Capital Solutions (montants respectifs de 6 M\$ et de 3 M\$ au titre des honoraires de gestion se rapportant aux nouveaux engagements en capital effectués dans le cadre de la clôture des activités de mobilisation de capitaux de Sagard NewGen et de Portage Capital Solutions au cours des premier et deuxième trimestres de 2023).

[3] Comprend la quote-part revenant à la Société du bénéfice (de la perte) de Wealthisimple. L'augmentation nette de la juste valeur des placements de la Société, y compris ses placements détenus par l'entremise de la Financière Power dans Portage Ventures I, Portag3 Ventures II Limited Partnership (Portage Ventures II), Portage Ventures III Limited Partnership et Wealthisimple, s'est établie à 138 M\$ pour le semestre clos le 30 juin 2024, comparativement à une diminution nette de la juste valeur de 5 M\$ pour la période correspondante de 2023.

[4] Comprend la quote-part revenant à la Société du bénéfice (de la perte) lié aux participations directes dans les infrastructures énergétiques et dans les activités consolidées de PPSIE.

[5] Se reporter au tableau détaillé des ajustements à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS ci-après.

Autres placements et entreprises autonomes

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice net (perte nette)				
Fonds d'investissement et autres ^[1]	19	102	42	123
Entreprises autonomes ^[2]	(5)	8	(37)	3
Bénéfice net	14	110	5	126

[1] Le poste Autres comprend les profits ou les pertes de change de même que les intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Au deuxième trimestre de 2023, les produits tirés des autres placements comprenaient un recouvrement de 97 M\$ lié à la vente de la participation de la Société dans Bellus Santé inc.

[2] Comprend la quote-part revenant à la Société du bénéfice (de la perte) de Lion, de LMPG et de Peak. Les résultats des premier et deuxième trimestres de 2024 comprennent respectivement une charge pour perte de valeur sans effet sur la trésorerie de 17 M\$ et de 36 M\$ après impôt au titre de la participation de la Société dans Lion découlant d'une baisse de la valeur de marché.



MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à moins d'indication contraire, et constituent la base des chiffres présentés dans le présent communiqué, à moins d'indication contraire.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

Le bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions participantes comprend ce qui suit :

- le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies (bénéfice net ajusté) attribuable aux détenteurs d'actions participantes;
- les ajustements, notamment l'incidence après impôt des éléments qui, selon le jugement de la direction, rendraient la comparaison des résultats liés à l'exploitation d'une période à l'autre moins significative, y compris les éléments identifiés par la direction de ses sociétés en exploitation cotées en bourse. Ils comprennent la quote-part revenant à la Société de l'incidence qu'ont eu sur Lifeco les éléments suivants : l'incidence liée aux marchés lorsque les rendements réels des marchés pour la période considérée diffèrent des rendements attendus à plus long terme, la révision des hypothèses et les mesures prises par la direction qui influent sur l'évaluation des actifs et des passifs, les profits (pertes) réalisés à la vente d'actifs évalués à la JVAERG, l'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt sur l'évaluation des actifs et des passifs excédentaires et l'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée liées aux acquisitions, ainsi que les éléments qui, de l'avis de la direction, ne sont pas représentatifs des résultats des activités sous-jacentes, qui comprennent celles identifiées comme telles par une filiale ou une entreprise contrôlée conjointement. Les éléments qui, de l'avis de la direction de la Société et de la direction de ses filiales, ne sont pas représentatifs des résultats des activités sous-jacentes comprennent les incidences de la transformation des activités (incluant les charges de restructuration ou de réorganisation et les coûts d'intégration, les coûts d'acquisition et de désinvestissement), les règlements juridiques significatifs, les charges pour perte de valeur significatives, les incidences des modifications des taux d'imposition sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé et les autres pertes de valeur liées aux éléments fiscaux, certains éléments significatifs non récurrents, les profits nets, pertes nettes ou coûts nets liés à la cession ou à l'acquisition d'une entreprise et les autres éléments qui, lorsqu'ils sont exclus, aident à expliquer la performance opérationnelle sous-jacente.

Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies (ou bénéfice net ajusté) représente le bénéfice net lié aux activités poursuivies, excluant les ajustements. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, la Société a modifié la définition du bénéfice net ajusté afin de mieux refléter sa performance opérationnelle sous-jacente. La définition des ajustements, qui sont utilisés pour calculer le bénéfice net ajusté, a été modifiée afin de tenir compte de l'incidence de la réévaluation des passifs au titre des participations ne donnant pas le contrôle se rapportant à PPSIE en raison des variations de la juste valeur d'actifs détenus au sein du fonds, ainsi que de la quote-part du bénéfice (de la perte) lié aux activités consolidées de PPSIE attribuable à des investisseurs tiers. Les données des périodes comparatives ont été retraitées pour tenir compte de cette modification.

La Loi sur l'IMM a été adoptée au Canada le 20 juin 2024 et s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2024. Par conséquent, au deuxième trimestre de 2024, l'incidence de l'IMM, incluant le montant rétroactif se rapportant au premier trimestre, a été comptabilisée en résultat net. Les résultats comparatifs pour le bénéfice net ajusté et les ajustements du premier trimestre de 2024 sont présentés sur une base pro forma afin de refléter l'incidence connexe pour le premier trimestre, comme si la loi avait été adoptée au premier trimestre de 2024.

La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière de Power Corporation et elle croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société. Le bénéfice net ajusté, selon la définition de la Société, aide le lecteur à comparer les résultats de la période considérée à ceux des périodes précédentes, car il reflète l'avis de la direction en ce qui concerne la performance opérationnelle de la Société et de ses filiales, en excluant les éléments qui ne sont pas considérés comme des composantes des résultats des activités sous-jacentes.

Le bénéfice tiré des honoraires est présenté pour Sagard et Power Sustainable et comprend les produits tirés des honoraires de gestion qui sont gagnés à l'égard de toutes les catégories d'actifs, moins les charges liées aux plateformes de placement qui comprennent i) la rémunération liée aux honoraires, y compris les salaires, les primes et les avantages; et ii) les charges d'exploitation. Le bénéfice tiré des honoraires est présenté sur une base brute avant impôt et tient compte des participations ne donnant pas le contrôle. Le bénéfice tiré des honoraires exclut i) les charges au titre de la rémunération fondée sur des actions; ii) l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions; iii) les profits et pertes de change; iv) les intérêts nets; et v) les autres éléments qui, selon le jugement de la direction, ne sont pas représentatifs de la performance opérationnelle sous-jacente des plateformes de placements dans des actifs alternatifs, notamment les charges de restructuration, les coûts de transaction et d'intégration liés aux acquisitions d'entreprises et certains éléments significatifs non récurrents. La direction utilise cette mesure pour évaluer la rentabilité des activités de gestion d'actifs des plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Cette mesure financière permet de déterminer si les produits récurrents tirés des honoraires de gestion, qui ne sont pas fondés sur des événements de réalisation futurs, sont suffisants pour couvrir les charges d'exploitation connexes.

La valeur de l'actif net ajustée est couramment utilisée par les sociétés de portefeuille pour évaluer leur valeur. La valeur de l'actif net ajustée correspond à la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de Power Corporation. Le calcul de la valeur de l'actif net ajustée correspond à la juste valeur des actifs de Power Corporation et de la Financière Power à titre de société de portefeuille, sur une base combinée, moins leurs dettes nettes et leurs actions privilégiées. Les participations détenues dans des entités cotées en bourse (y compris Lifeco, IGM et GBL) sont évaluées à leur valeur de marché, et les placements dans des entités fermées et des fonds d'investissement sont évalués selon la meilleure estimation de leur juste valeur par la direction. Cette mesure présente la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de la société de portefeuille et aide le lecteur à déterminer ou comparer la juste valeur des placements que détient la société de portefeuille ou sa juste valeur globale.

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions participantes, le bénéfice tiré des honoraires, la valeur de l'actif net ajustée, la valeur de l'actif brut, le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies par action (bénéfice net ajusté par action) et la valeur de l'actif net ajustée par action sont des mesures financières et des ratios financiers non conformes aux normes IFRS qui n'ont pas de définition normalisée et qui pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités.

Présentation des activités à titre de société de portefeuille

Les secteurs à présenter de la Société comprennent Lifeco, IGM et GBL, soit les participations de la Société dans des sociétés en exploitation cotées en bourse, ainsi que la société de portefeuille. Ces secteurs à présenter, de même que les activités de gestion d'actifs, reflètent la structure de gestion et la présentation de l'information financière interne de Power Corporation. La Société évalue son rendement en fonction de l'apport au bénéfice de chaque secteur opérationnel.

La société de portefeuille comprend les activités propres de la Société et celles de la Financière Power, sur une base combinée, et présente les activités d'investissement de la Société. Les activités d'investissement à titre de société de portefeuille, y compris les participations dans Lifeco, IGM et les entités contrôlées au sein des plateformes de placements dans des actifs alternatifs, sont présentées selon la méthode de la mise en équivalence. Les activités à titre de société de portefeuille présentent les actifs et les passifs de la société de portefeuille, y compris la trésorerie, les placements, les déventures et les actions non participantes. Les analyses figurant aux sections Situation financière et Flux de trésorerie du plus récent rapport de gestion de la Société présentent les bilans et les états des flux de trésorerie de la société de portefeuille sur une base sectorielle, qui sont présentés à la note 20 des états financiers consolidés intermédiaires. Cette présentation est utile au lecteur puisqu'elle permet de présenter les résultats de la société de portefeuille (la société mère) séparément des résultats de ses filiales en exploitation consolidées.



RAPPROCHEMENTS DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

Power Corporation

Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies – mesure financière non conforme aux normes IFRS ^{[1][2]}	761	842	1 464	1 430
Quote-part des ajustements ^{[2][3]} , déduction faite de l'impôt				
Lifeco	(23)	(240)	8	(401)
IGM	(3)	(55)	(2)	(57)
Power Sustainable	(5)	3	18	(42)
ChinaAMC	–	–	–	(54)
	(31)	(292)	24	(554)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies – mesure financière conforme aux normes IFRS ^[1]	730	550	1 488	876
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées – Putnam	–	(49)	(49)	(62)
Bénéfice net – mesure financière conforme aux normes IFRS ^[1]	730	501	1 439	814

[1] Attribuable aux détenteurs d'actions participantes de Power Corporation.

[2] La Loi sur l'IMM a été adoptée au Canada le 20 juin 2024 et s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2024. Par conséquent, les résultats comparatifs pour le bénéfice net ajusté et les ajustements du premier trimestre de 2024 sont présentés sur une base pro forma, comme si la loi avait été adoptée au premier trimestre de 2024.

[3] Se reporter à la section Ajustements pour obtenir plus de détails sur les ajustements de Lifeco, d'IGM, de Power Sustainable et de ChinaAMC.

**Ajustements** (exclus du bénéfice net ajusté)

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Lifeco^[1]				
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	30	(63)	123	(205)
(Charge) économie d'impôt	(11)	9	(31)	37
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	2	(3)	4	3
(Charge) économie d'impôt	25	–	22	(1)
Incidences de la transformation des activités (avant impôt) ^[2]	(25)	(98)	(70)	(116)
(Charge) économie d'impôt	5	22	17	27
Profits (pertes) réalisés au titre des autres éléments du résultat global à la suite du rééquilibrage des actifs (avant impôt)	–	(99)	–	(99)
(Charge) économie d'impôt	–	16	–	16
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)	(35)	(33)	(69)	(62)
(Charge) économie d'impôt	10	9	18	16
Incidence des modifications aux lois fiscales ^[3]	(23)	–	–	–
	(22)	(240)	14	(384)
Incidence de la consolidation (avant impôt) ^{[4][5]}	(1)	(1)	(6)	(18)
(Charge) économie d'impôt	–	1	–	1
	(23)	(240)	8	(401)
IGM^[1]				
Refinancement de la dette de Rockefeller (avant impôt)	(2)	–	(2)	–
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
Profit à la cession d'actions de Lifeco (avant impôt)	–	(4)	–	108
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	(3)
Charges de restructuration (avant impôt)	–	(64)	–	(64)
(Charge) économie d'impôt	–	17	–	17
Ajustement lié à IFRS 17 (avant impôt)	–	9	–	9
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
Quote-part des ajustements de Lifeco (avant impôt)	–	(4)	(1)	(4)
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
	(2)	(46)	(3)	63
Incidence de la consolidation (avant impôt) ^[4]	(1)	(9)	–	(130)
(Charge) économie d'impôt	–	–	1	10
	(3)	(55)	(2)	(57)
Power Sustainable				
Reclassement dans le bénéfice des profits de change liés à Power Sustainable China (avant impôt)	–	–	54	–
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
Réévaluation des passifs au titre des participations ne donnant pas le contrôle (avant impôt) ^[5]	(3)	3	(22)	(42)
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
Charges de restructuration (avant impôt)	(2)	–	(14)	–
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
	(5)	3	18	(42)
ChinaAMC				
Coûts de transaction liés à la cession de ChinaAMC (avant impôt)	–	–	–	(14)
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
Impôt sur le bénéfice lié à la cession de ChinaAMC	–	–	–	(40)
	–	–	–	(54)
	(31)	(292)	24	(554)

[1] Selon les données présentées à cet égard par Lifeco et IGM.

[2] Les incidences de la transformation des activités comprennent les charges de restructuration et d'intégration, ainsi que les coûts d'acquisition et de désinvestissement.

[3] La Loi sur l'IMM a été adoptée au Canada le 20 juin 2024 et s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2024. Par conséquent, les résultats comparatifs pour le bénéfice net ajusté et les ajustements du premier trimestre de 2024 sont présentés sur une base pro forma, comme si la loi avait été adoptée au premier trimestre de 2024.

[4] L'incidence de la consolidation reflète i) l'élimination des transactions intersociétés, y compris le profit comptabilisé par IGM à la vente à la Société d'une partie de sa participation dans Lifeco, ainsi que la quote-part revenant à IGM de l'ajustement de Lifeco lié à IFRS 17; et ii) la méthode comptable que la Société applique aux ajustements présentés par Lifeco et IGM pour les placements sous contrôle commun.

[5] Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, la Société a modifié la définition du bénéfice net ajusté. Les données des périodes comparatives ont été retraitées pour tenir compte de cette modification.



Valeur de l'actif net ajustée

La valeur de l'actif net ajustée correspond à l'estimation, par la direction, de la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de la Société. Le calcul de la valeur de l'actif net ajustée correspond à la juste valeur des actifs de Power Corporation et de la Financière Power à titre de société de portefeuille, sur une base combinée, moins leurs dettes nettes et leurs actions privilégiées. La valeur de l'actif net ajustée par action de la Société est présentée selon une approche transitive.

Le tableau suivant présente un rapprochement des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes présentés conformément aux normes IFRS et de la valeur de l'actif net ajustée, une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	30 juin 2024	31 décembre 2023
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes - mesure financière conforme aux normes IFRS		
Capital social - actions participantes	9 259	9 284
Bénéfices non distribués	10 774	10 005
Réserves	1 716	1 904
	21 749	21 193
Ajustements liés à la juste valeur ^[1]		
Lifeco	9 365	12 545
IGM	1 738	1 477
GBL	(1 422)	(1 422)
Sagard et Power Sustainable	1 111	965
Autres placements et entreprises autonomes	205	159
	10 997	13 724
Valeur de l'actif net ajustée - mesure financière non conforme aux normes IFRS	32 746	34 917
Par action^[2]		
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes (valeur comptable)	33,53	32,49
Valeur de l'actif net ajustée	50,48	53,53

[1] Se reporter au tableau ci-après pour obtenir plus de détails sur la juste valeur.

[2] Attribuable aux détenteurs d'actions participantes.



Au 30 juin 2024, la valeur de l'actif net ajustée par action de la Société se chiffrait à 50,48 \$, comparativement à 53,53 \$ au 31 décembre 2023, soit une diminution de 5,7 %. Au 30 juin 2024, la valeur comptable par action participante de la Société se chiffrait à 33,53 \$, comparativement à 32,49 \$ au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 3,2 %.

	30 juin 2024			31 décembre 2023		
(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Bilan de la société de portefeuille	Ajustement lié à la juste valeur	Valeur de l'actif net ajustée	Bilan de la société de portefeuille	Ajustement lié à la juste valeur	Valeur de l'actif net ajustée
Actif de la société de portefeuille						
Participations						
Financière Power						
Lifeco	15 996	9 365	25 361	15 326	12 545	27 871
IGM	3 849	1 738	5 587	3 702	1 477	5 179
GBL ^[1]	3 572	(1 422)	2 150	3 717	(1 422)	2 295
Plateformes de placements dans des actifs alternatifs						
Sociétés de gestion d'actifs ^[2]						
Sagard	116	175	291	108	157	265
Power Sustainable	16	–	16	–	–	–
Activités d'investissement						
Sagard ^{[3][4]}	796	482	1 278	721	341	1 062
Power Sustainable ^[5]	514	454	968	1 032	467	1 499
Autres placements et entreprises autonomes						
Autres placements ^[5]	135	–	135	107	–	107
Entreprises autonomes ^[6]	608	205	813	641	159	800
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 540	–	1 540	1 218	–	1 218
Autres actifs	271	–	271	284	–	284
Total de l'actif de la société de portefeuille	27 413	10 997	38 410	26 856	13 724	40 580
Passif et actions non participantes de la société de portefeuille						
Débiteures et autres instruments d'emprunt	897	–	897	897	–	897
Autres passifs ^[7]	987	–	987	986	–	986
Actions non participantes et actions privilégiées perpétuelles	3 780	–	3 780	3 780	–	3 780
Total du passif et des actions non participantes de la société de portefeuille	5 664	–	5 664	5 663	–	5 663
Valeur nette						
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes (mesure conforme aux normes IFRS) / Valeur de l'actif net ajustée (mesure non conforme aux normes IFRS)	21 749	10 997	32 746	21 193	13 724	34 917
Par action	33,53		50,48	32,49		53,53

[1] La quote-part revenant à la Société de la valeur de l'actif net présentée par GBL se chiffrait à 3,8 G\$ (2,6 G€) au 30 juin 2024 (3,8 G\$ [2,6 G€] au 31 décembre 2023).

[2] La société de gestion de Sagard est présentée à sa juste valeur. La société de gestion de Power Sustainable est présentée à sa valeur comptable.

[3] Comprend les placements de la Société dans Portage Ventures I, Portage Ventures II et Wealthsimple, détenus par la Financière Power.

[4] Comprend un montant en trésorerie de 22 M\$ détenu dans le cadre des activités d'investissement de Sagard au 30 juin 2024 (trésorerie et autres actifs d'un montant de 21 M\$ au 31 décembre 2023).

[5] À la fin de mars 2024, Power Sustainable a pris la décision stratégique de réduire les activités de la stratégie d'actions de sociétés ouvertes de Power Sustainable China. Les placements restants de la Société sont inclus dans les autres placements.

[6] Au 30 juin 2024, un passif d'impôt différé additionnel de 10 M\$ (4 M\$ au 31 décembre 2023) était inclus dans la valeur de l'actif net ajustée des participations dans les entreprises autonomes présentées à leur juste valeur, sans tenir compte d'éventuelles stratégies de planification fiscale. La Société a des attributs fiscaux (qui ne sont pas par ailleurs comptabilisés dans le bilan) qui pourraient réduire l'impôt advenant la cession de ses participations dans les entreprises autonomes.

[7] Conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans les filiales et dans les entreprises contrôlées conjointement, car la Société est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle les différences temporaires se résorberont, et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Si la Société devait céder une participation dans une filiale ou une entreprise contrôlée conjointement, les impôts exigibles à la suite de cette cession seraient minimisés grâce à une planification et une structure fiscales minutieuses et prudentes, de même qu'en utilisant les attributs fiscaux disponibles qui n'ont pas été autrement comptabilisés dans le bilan, notamment les pertes fiscales, les coûts fiscaux, le revenu protégé et les surplus fiscaux étrangers liés à la filiale ou à l'entreprise contrôlée conjointement.



Le présent communiqué contient également d'autres mesures financières non conformes aux normes IFRS que les filiales de la Société divulguent publiquement, dont le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action. La section ci-dessous présente la description et le rapprochement des mesures financières non conformes aux normes IFRS incluses dans le présent communiqué, telles qu'elles ont été présentées par les filiales de la Société. L'information ci-dessous est tirée des rapports de gestion du deuxième trimestre de Lifeco et d'IGM, tels qu'elles les ont respectivement préparés et publiés conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et dont il est également possible d'obtenir un exemplaire directement sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) ou sur leurs sites Web, au www.greatwestlifeco.com et au www.igmfinancial.com.

Lifeco

Bénéfice net (perte nette) ajusté lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco

Le bénéfice net (la perte nette) ajusté lié aux activités poursuivies^[1] (bénéfice net [perte nette] ajusté) reflète le point de vue de la direction de Lifeco sur la performance des activités sous-jacentes de Lifeco et offre une autre mesure pour comprendre la performance des activités sous-jacentes par rapport au bénéfice net, une mesure financière conforme aux normes IFRS. Le bénéfice net (perte nette) ajusté exclut les éléments suivants du bénéfice net présenté conformément aux normes IFRS :

- L'incidence liée aux marchés lorsque les rendements réels des marchés pour la période considérée diffèrent des rendements attendus à plus long terme.
- La révision des hypothèses et les mesures prises par la direction qui influent sur l'évaluation des actifs et des passifs.
- Les incidences de la transformation des activités qui comprennent les coûts d'acquisition et de désinvestissement, ainsi que les charges de restructuration et d'intégration.
- Les règlements juridiques significatifs, les charges pour perte de valeur significatives liées au goodwill et aux immobilisations incorporelles, les incidences des modifications des taux d'imposition sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé et les autres pertes de valeur liées aux éléments fiscaux, les profits nets, pertes nettes ou coûts nets liés à la cession ou à l'acquisition d'une entreprise, et le bénéfice net (la perte nette) lié aux activités abandonnées.
- Les profits (pertes) réalisés à la vente d'actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
- L'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt sur l'évaluation des actifs et des passifs excédentaires.
- L'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée liées aux acquisitions.
- Les autres éléments qui, lorsqu'ils sont exclus, aident à expliquer la performance des activités sous-jacentes de Lifeco.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice net ajusté – mesure financière non conforme aux normes IFRS ^{[1][2][3]}	1 038	920	2 016	1 746
Ajustements				
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	45	(92)	181	(301)
(Charge) économie d'impôt	(17)	13	(46)	54
Profits (pertes) réalisés au titre des autres éléments du résultat global à la suite du rééquilibrage des actifs (avant impôt)	–	(158)	–	(158)
(Charge) économie d'impôt	–	37	–	37
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	2	(5)	5	4
(Charge) économie d'impôt	37	1	33	(1)
Incidences de la transformation des activités (avant impôt) ^[4]	(36)	(144)	(103)	(170)
(Charge) économie d'impôt	7	33	25	40
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)	(52)	(49)	(102)	(92)
(Charge) économie d'impôt	15	13	27	24
Incidence des modifications aux lois fiscales (avant impôt) ^[3]	–	–	–	–
(Charge) économie d'impôt ^[3]	(34)	–	–	–
	(33)	(351)	20	(563)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies – mesure financière conforme aux normes IFRS ^[2]	1 005	569	2 036	1 183
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées (après impôt)	–	(71)	(115)	(90)
Profit net à la cession des activités abandonnées (après impôt)	–	–	44	–
Bénéfice net ^[2]	1 005	498	1 965	1 093

[1] Défini comme le « bénéfice fondamental » et identifié comme une mesure financière non conforme aux PCGR par Lifeco.

[2] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco.

[3] La Loi sur l'IMM a été adoptée au Canada le 20 juin 2024 et s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2024. Par conséquent, les résultats comparatifs pour le bénéfice net ajusté et les ajustements du premier trimestre de 2024 sont présentés sur une base pro forma, comme si la loi avait été adoptée au premier trimestre de 2024.

[4] Les incidences de la transformation des activités comprennent les charges de restructuration et d'intégration, ainsi que les coûts d'acquisition et de désinvestissement.



Financière IGM

Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'IGM

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires exclut les ajustements^[1], qui comprennent l'incidence après impôt de tout élément que la direction d'IGM considère comme non récurrent ou qui pourrait rendre la comparaison des résultats d'exploitation d'une période à l'autre moins significative.

Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, le bénéfice net ajusté exclut également la quote-part revenant à IGM des éléments que Lifeco exclut de son bénéfice net présenté conformément aux normes IFRS dans le calcul du bénéfice fondamental de Lifeco. Les données des périodes comparatives ont été retraitées pour tenir compte de cette modification.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice net ajusté – mesure financière non conforme aux normes IFRS ^[1]	220,4	211,4	444,9	417,7
Ajustements ^[2]				
Profit à la vente d'actions de Lifeco (avant impôt)	–	(6,2)	–	172,9
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	(4,3)
Charges de restructuration et autres charges (avant impôt)	–	(103,3)	–	(103,3)
(Charge) économie d'impôt	–	27,1	–	27,1
Ajustement lié à IFRS 17 (avant impôt)	–	15,1	–	15,1
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
Refinancement de la dette de Rockefeller ^[3] (avant impôt)	(3,3)	–	(3,3)	–
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
Autres éléments de Lifeco	(0,9)	(5,9)	(2,0)	(5,7)
	(4,2)	(73,2)	(5,3)	101,8
Bénéfice net – mesure financière conforme aux normes IFRS ^[1]	216,2	138,2	439,6	519,5

[1] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'IGM.

[2] Désigné comme les « autres éléments » par IGM.

[3] Rockefeller Capital Management (Rockefeller).

AUTRES MESURES

Le présent communiqué de presse et les autres documents d'information continue comprennent également d'autres mesures utilisées aux fins de l'analyse des activités de la Société, ainsi que de ses sociétés en exploitation cotées en bourse consolidées et de ses plateformes de placements dans des actifs alternatifs de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, les mesures suivantes : « actif géré », « actif administré », « actif géré et actif sous services-conseils », « actif géré et actif sous services-conseils, y compris les investissements stratégiques », « valeur comptable par action participante », « intéressement aux plus-values, montant net », « valeur de l'actif net » et « engagements non capitalisés ». Se reporter à la section Autres mesures du plus récent rapport de gestion de la Société, lequel est disponible dans le profil SEDAR+ de la Société au www.sedarplus.ca, pour obtenir des définitions de ces mesures. Ces définitions sont par ailleurs intégrées par renvoi dans les présentes.

DIVIDENDES DÉTERMINÉS

Tous les dividendes présentés précédemment à l'égard des actions privilégiées de la Société (incluant les actions privilégiées participantes) et des actions comportant des droits de vote limités de la Société sont des dividendes déterminés aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certains énoncés dans le présent communiqué, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou qui traduisent les attentes actuelles publiées par les filiales ouvertes de la Société lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction concernant l'avenir. Le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continus de la Société et de ses filiales, sur l'incidence de la transaction visant le partenariat stratégique au sein de Power Sustainable Manager Inc., sur les engagements en capital à l'égard des stratégies des plateformes de placement, ainsi que sur le dividende proposé par GBL. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».



De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés boursiers et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, des changements technologiques, des risques liés à la cybersécurité, de modifications à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes naturelles, des catastrophes causées par l'homme, des attaques terroristes, des guerres et d'autres conflits, d'une pandémie ou de toute autre crise de santé publique, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés et, en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société publiées dans le présent communiqué, les facteurs présentés par ces filiales dans leur rapport de gestion respectif.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les risques et incertitudes mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et ses filiales et, en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société publiées dans le présent communiqué, les risques présentés par ces filiales dans leur rapport de gestion et leur notice annuelle respectifs les plus récemment déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedarplus.ca. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris son plus récent rapport de gestion et sa plus récente notice annuelle, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedarplus.ca.

- 30 -

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :**

Stéphane Lemay
Vice-président, chef du contentieux et secrétaire
514-286-7400